

nique, l'expérience qu'ils auraient pu acquérir aurait, je pense, été fort avantageuse au pays.

La Chambre est heureuse d'apprendre par le discours du Trône, que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été pour suivies vigoureusement; mais je dois dire qu'il eût été bon que les honorables messieurs de la droite exprimassent le regret—s'ils éprouvent du regret—qu'il ait été impossible de commencer les travaux immédiatement.

Je crois que ce passage du discours du Trône causera un vif désappointement dans la Colombie-Britannique, et dans les contrées de l'ouest en général, à l'est comme à l'ouest de Montagnes Rochouses, et cependant on ne trouve aucune expression de regret ni dans le discours ni dans la réponse.

Il est sans doute extrêmement important que l'on rétablisse le traité d'extradition entre ce pays et les États-Unis. Il est malheureux que l'on ait dû suspendre son action, et il y a lieu de se féliciter, pour bien des raisons, que les obstacles à sa mise en vigueur aient disparu, et que des relations amicales aient été rétablies à ce sujet entre le Canada et les États-Unis. J'espère que le ministre de la Justice a examiné avec beaucoup de soin les mesures nécessaires à prendre en vue des plus amples dispositions à donner au traité.

Je ne puis aller aussi loin que mon honorable ami qui, en proposant l'adoption de résolutions, a exprimé l'espoir que l'on rendrait le traité applicable à des délits moindres que ceux qui tombent maintenant sous l'effet de ses dispositions. Le fait de donner de plus grands pouvoirs au traité offrirait bien des dangers, car il priverait de la liberté beaucoup de nos concitoyens, ou dans tous les cas ceux dont l'extradition serait demandée pour des délits comparativement peu graves. On devrait certainement décréter, dans une mesure de ce genre, que la cour, qui doit être saisie d'un cas d'extradition, devrait être d'une juridiction assez élevée pour empêcher qu'il ne soit possible qu'une injustice soit faite à la partie intéressée. Aucun individu ne devrait être traduit, dans de pareilles circonstances, devant un tribunal d'une juridiction inférieure dans un pays étranger.

SIR JOHN A. MACDONALD.

On nous a dit que le gouvernement de Son Excellence avait pris en considération certaines anomalies dans la commission et les instructions royales du Gouverneur-Général quant à ce qui regarde particulièrement l'exercice de la prérogative royale. Certains anomalies existent assurément, mais je doute qu'il soit plus spécialement nécessaire de régler cette question aujourd'hui que par le passé. Ces instructions sont en vigueur depuis bien des années, mais on ne s'y est nullement conformé dans une occasion toute récente, et elles peuvent être encore mises de côté. Mon honorable ami, l'auteur de la proposition de l'adresse, a cité quelques-unes des anomalies que devaient faire disparaître les négociations mentionnées dans ce paragraphe. Nous n'en connaissons pas la nature tant qu'une loi n'aura pas été soumise à la Chambre.

Si les habitants du Grand-Ouest sont sérieusement désappointés d'apprendre que la construction du chemin de fer du Pacifique ne doit pas être poursuivie immédiatement, je pense que d'autres parties du pays apprendront avec un même regret et un même désappointement que l'on doit différer l'achèvement de nos canaux. Aussi j'espère et je crois que d'ici à la clôture de la session, on pourra convaincre les honorables membres du gouvernement qu'il est désirable de revenir sur leur décision à l'égard de ces grandes entreprises. C'est au sujet de ce passage que j'ai attiré l'attention du premier ministre sur l'opportunité de faire un changement afin que l'Opposition ne soit pas obligée de proposer un amendement. La dernière partie de ce passage dit que "bien que l'on étienne l'espoir que le pays se récupérera plus tard de sa dépense, il pourrait n'être pas désirable d'insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération."

Un grand nombre de députés sont d'avis, cependant que, si la chose n'est pas impossible, on devrait presser l'achèvement de ces travaux, malgré les grandes dépenses déjà faites et à faire. La gêne financière actuelle signalée par mon honorable ami, le proposant des résolutions, laquelle est évidente pour tous, et qui, je le crains, ne saurait disparaître bientôt, a privé